

# maintenant !

- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 18 mai 2020  
Séance du 10 février 2020

## 7 Marchés publics - liste annuelle des marchés publics année 2019 - information au conseil municipal

Etaients présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. CABARET, Mme GUENDOUZE, M. BELMHAND, Mme LAMBRE, M. DEME.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. MARTIN, Mme LEHNER, MM BOUKHACHBA, BOULHAMANE, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE.

Etaients absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. LEMAIRE	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme CARLIER	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme FOURRIER-CESBRON	Pouvoir à :	M. MARTIN
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme DUHIN	Pouvoir à :	Mme CAPON
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	M. DEME
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. AKABLI	Pouvoir à :	M. DEME
M. LELONG	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme FAZAL	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme SAVAS	Pouvoir à :	Mme CAPON
M. MONTES	Pouvoir à :	M. BELMHAND
M. ASSAMTI	Pouvoir à :	M. BELMHAND
M. FREMINE	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	M. BOUADDI
M. RIFI SAIDI	Pouvoir à :	M. BOUADDI
Mme JAJAN	Pouvoir à :	Mme SOKOLONSKI
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	Mme MAUPIN
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. FACCHINI	Pouvoir à :	M. SERTAIN
M. LAMOUREUX	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE
M. NATANSON	Pouvoir à :	M. SERTAIN

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. ABBADI	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

- Date de la convocation : 12 mai 2020

- Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

# maintenant !

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, la réglementation des marchés publics est désormais régie par le code de la Commande publique issu de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 (partie législative) et son décret d'application n°2018-1075 du 3 décembre 2018 (partie réglementaire).

Cette nouvelle réglementation n'a pas repris l'ancien article 133 du code des marchés publics qui demandait au pouvoir adjudicateur de publier au cours du premier trimestre de chaque année, une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

Cependant, pour votre information, il vous est présenté la liste des marchés conclus pour l'ensemble de l'année 2019.

Il vous est demandé d'en prendre acte.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu le code de la commande publique,  
Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et son décret d'application n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs à la réglementation des marchés publics,  
Vu les listes des marchés travaux, fournitures et services ci-annexées,  
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 10 février 2020,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Prend acte de la liste des marchés publics passés au cours de l'année 2019.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécoeurs citoyens accessible par le biais du site [www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr).

Date d'affichage : **19 MAI 2020**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :  
Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **2.5.MAI.2020**

et publication ou notification le **2.5.MAI.2020**

affiché le **1.9.MAI.2020**

CREIL, le **2.5.MAI.2020**

  
Maire de Creil  
Président de l'ACSD



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur-Général des Services

  
Francis LE PAPE

Envoyé en préfecture le 25/05/2020

Reçu en préfecture le 25/05/2020

Affiché le 19/05/2020



ID : 060-216001743-20200518-DLRG200518007-DE